

## Conseil des Délégués de 2022

du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

### ATELIER

## Mesures antiterroristes et régimes de sanctions : impact sur la mise en œuvre d'une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

#### Contexte

Ces dernières années, en réponse aux actes de terrorisme et à d'autres menaces pour la paix et la sécurité internationales, les États et les organisations internationales ont adopté des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions de plus en plus stricts. Du fait de leur nombre croissant et de leur champ d'application toujours plus vaste, ces mesures et sanctions font obstacle à la mise en œuvre d'une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale, entravant souvent la conduite d'opérations humanitaires, notamment par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et leurs partenaires.

Ces difficultés sont une conséquence directe des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions, en particulier de leur intégration dans les contrats de financement et de leurs répercussions sur le secteur privé (banques et fournisseurs, notamment). Le secteur privé fournit des services dont les acteurs humanitaires ont besoin pour mener leurs activités, mais il tend de plus en plus à appliquer des politiques de réduction des risques qui limitent son engagement en faveur de l'action humanitaire. Ces difficultés ne sont pas nouvelles, mais la pandémie de Covid-19 a été l'occasion de mesurer avec encore plus d'acuité l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions sur l'action humanitaire.

Récemment, le secteur humanitaire a pris des initiatives pour tenter de remédier à ces effets négatifs. Cette approche plus proactive commence à porter ses fruits, aux niveaux international, régional et national : l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions sur l'action humanitaire est ainsi davantage pris en compte par ceux-là mêmes qui les élaborent et/ou les mettent en œuvre.

Il reste cependant beaucoup à faire si l'on veut que la lutte contre le terrorisme et les sanctions associées cessent de faire obstacle à la mise en œuvre d'une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale.

## Objectifs généraux et résultats attendus

Les mesures antiterroristes et les régimes de sanctions affectent toutes les composantes du Mouvement sans distinction et limitent leur capacité à répondre aux besoins des victimes dans les pays où elles mènent des activités. Cet atelier vise par conséquent à :

- faire le point sur l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions sur l'action humanitaire du Mouvement et préciser les démarches entreprises auprès des autorités pour y remédier, à travers le partage d'exemples significatifs ;
- trouver des moyens d'aller de l'avant, en favorisant l'adoption d'une approche commune quant aux mesures d'atténuation à mettre en œuvre et, le cas échéant, en fixant des limites aux exigences des donateurs en matière de lutte contre le terrorisme et de sanctions ;
- déterminer s'il est pertinent pour le Mouvement d'adopter une approche plus coordonnée sur la question des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions aux niveaux multilatéral et national et, le cas échéant, en définir les contours.

## Principales questions à l'intention des participant·e·s

1. **Avez-vous été directement entravé·e dans vos activités humanitaires à cause de mesures antiterroristes et/ou de régimes de sanctions ?** Si oui, dans quelle mesure ? Parmi ces mesures et sanctions, lesquelles ont posé le plus de problèmes ? **Quelles démarches avez-vous entreprises pour y remédier ?** Avez-vous engagé un dialogue avec le gouvernement de votre pays sur les problèmes posés par la lutte contre le terrorisme et les sanctions associées ?
2. **Que faut-il faire pour réduire l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions ?** Avez-vous des exemples de bonnes pratiques à partager ? Selon vous, quelles seraient les mesures d'atténuation les plus appropriées ? **Que pensez-vous des clauses antiterroristes et de sanctions imposées par les donateurs dans les contrats de financement, et quelle approche recommandez-vous d'adopter à leur égard ?** Parmi ces exigences, y en a-t-il que vous refuseriez de satisfaire au nom des Principes fondamentaux du Mouvement ?
3. **Comment le Mouvement doit-il s'y prendre pour réduire l'impact des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions sur sa capacité à mener une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale ?** Une approche plus coordonnée vous paraît-elle indiquée ? En quoi consisterait-elle et quel serait le rôle de chacune des composantes du Mouvement dans le cadre d'une telle approche ?